

OFFRE D'EMPLOI

Technicien en loisirs

Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Située sur les rives du lac Saint-Louis et desservant une population de plus de 13 800 habitants, la Ville de Beauharnois est à la recherche d'un candidat pour pourvoir le poste de technicien en loisirs au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

DESCRIPTION D'EMPLOI

Sous la responsabilité du chef de division des loisirs et de l'évènementiel, le titulaire du poste a pour principale fonction d'organiser, planifier, élaborer, mettre en œuvre et faire la promotion des activités de loisir.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Assurer la réalisation de programmes ou d'activités de loisirs se déroulant dans une ou plusieurs installations;
- Voir à la préparation, au bon déroulement des activités de loisirs ainsi qu'à la bonne condition des installations;
- Voir aux achats et à l'utilisation efficace du matériel et de l'équipement nécessaire aux activités de loisir et en assure l'inventaire;
- Préparer les différentes publications des activités de loisir pour le bulletin municipal;
- Planifier, élaborer et organiser les inscriptions aux divers programmes d'enseignement ou d'activités récréatives;
- Informer, conseiller et orienter les groupes, organismes, promoteurs de spectacles ou d'événements dans l'organisation matérielle et technique de leurs diverses activités;
- Analyser et déterminer, de concert avec les divers intervenants, les ressources nécessaires à la réalisation des activités;
- Participer à l'élaboration de la tarification des activités, assure le suivi des dépenses reliées aux activités en fonction des budgets accordés;
- Réaliser des rapports statistiques d'analyses opérationnelles;
- S'assurer de l'application des règles de fonctionnement et de sécurité des activités sous sa responsabilité;
- Traiter les demandes ou les suggestions des citoyens quant aux activités et aux programmes offerts à la population et en assure le suivi;

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention de loisirs ;
- Posséder une (1) à trois (3) années d'expérience pertinentes dans le domaine ;
- Toute combinaison de formation et d'expériences pertinentes dans le domaine peut être considérée ;
- Détenir une habileté à travailler sous pression, à remplir différents mandats simultanément et à respecter les échéanciers ;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide ;
- Facilité à travailler sur un horaire flexible ;
- Maîtriser la suite MS Office ;
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé;
- Avoir un intérêt marqué pour les sports et l'évènementiel, un atout.

APTITUDES ET COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Être courtois et avoir une bonne capacité à établir des relations interpersonnelles ;
- Détenir un sens de l'organisation, de la créativité et d'esprit d'équipe ;
- Être orienté vers le service à la clientèle ;
- Faire preuve d'initiative, de leadership, de jugement et de rapidité dans les situations imprévues.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Il s'agit d'un poste syndiqué avec un horaire atypique de trente-quatre (34) heures par semaine, réparties deux (2) semaines à l'avance selon les besoins du service, du dimanche au samedi inclusivement, avec deux (2) jours de congé consécutifs.

SALAIRE

Le salaire est établi selon la classe K de l'échelle salariale et le salaire est fixé à 26,87 \$. Les conditions de travail sont conformes à la convention collective des salariés cols blancs en vigueur.

DATE D'AFFICHAGE

Du 8 au 22 juin 2022 inclusivement.

PROCÉDURE POUR L'ACHEMINEMENT DES CANDIDATURES

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une photocopie des certificats et des diplômes requis au plus tard le **22 juin 2022** par courriel à rh@ville.beauharnois.qc.ca.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue. Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
